



## SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013





**P**ublier un rapport d'activité annuel est l'occasion pour un établissement de dessiner une vision globale de son activité et de dresser le bilan des réalisations.

L'année 2013 fut une année de transition, de développement et de reconnaissance pour le Syndicat Mixte Artois Valorisation.

De transition puisque le SMAV s'est vu délégué au 1<sup>er</sup> janvier la compétence collective des déchets pour la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et la Communauté de Communes La Porte des Vallées (soit 59 communes), tout en continuant la valorisation des matières récupérées sur l'ensemble de son territoire soit 121 communes. De transition également, puisque le SMAV, dans le cadre de la réforme territoriale, verra son territoire agrandi en 2014.

2013, année de développement avec l'arrivée d'une centaine de nouveaux agents, mis à disposition par la CUA, portant le nombre total d'agents du SMAV à 210. Développement encore avec la volonté d'améliorer la valorisation matière : sont désormais repris, triés et valorisés en déchèterie le plâtre, les cartouches d'encre, les capsules de café et les radiographies. Développement enfin avec la volonté de renforcer le réemploi en mettant l'accent sur les recycleries avec l'ouverture d'un nouveau magasin à Arras, Place Mère Térésa.

Et 2013, année de reconnaissance avec l'obtention de la certification ISO 14 001 démontrant l'implication du SMAV à s'inscrire dans une démarche de qualité environnementale pour la majeure partie de ses sites.

Le SMAV a au final bien grandi et a su devenir au fil des années une belle structure, au service de 136 000 usagers, et dont le développement illustre parfaitement la volonté actuelle de regrouper les collectivités locales autour d'objectifs communs et de redonner au service public ses lettres de noblesse.

<b>À la découverte du SMAV</b>	p. 5
Le SMAV en quelques mots	p. 6
La collecte des déchets en quelques dates	p. 7
Le SMAV en quelques sites	p. 8
Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV	p. 9
L'organigramme des services du SMAV	p. 10
Le SMAV en 2013	p. 11
<b>1 - Des services de proximité pour les usagers</b>	p. 13
La collecte en porte à porte	p. 14
La collecte en apport volontaire	p. 14
Les apports en déchèteries	p. 15
Tonnage 2013 des 11 déchèteries	p. 16
<b>2 - Une organisation, des équipements, des filières</b>	p. 17
Des hommes...	p. 18
... et des installations	p. 18
Les filières du SMAV et leurs repreneurs	p. 22
Bilan des tonnages 2013	p. 23
<b>3 - Prévenir, informer et sensibiliser les usagers</b>	p. 25
Le service animation à la rencontre des usagers	p. 26
Le Cercle des Objets : les 3 recycleries du SMAV	p. 27
Le service Communication	p. 28
<b>4 - Budget et Finances</b>	p. 29
<b>5 - Des éco-organismes partenaires</b>	p. 33
<b>Glossaire</b>	p. 36
<b>Les 120 communes du SMAV en 2013</b>	p. 38



# À la découverte du SMAV

# Le SMAV en quelques mots

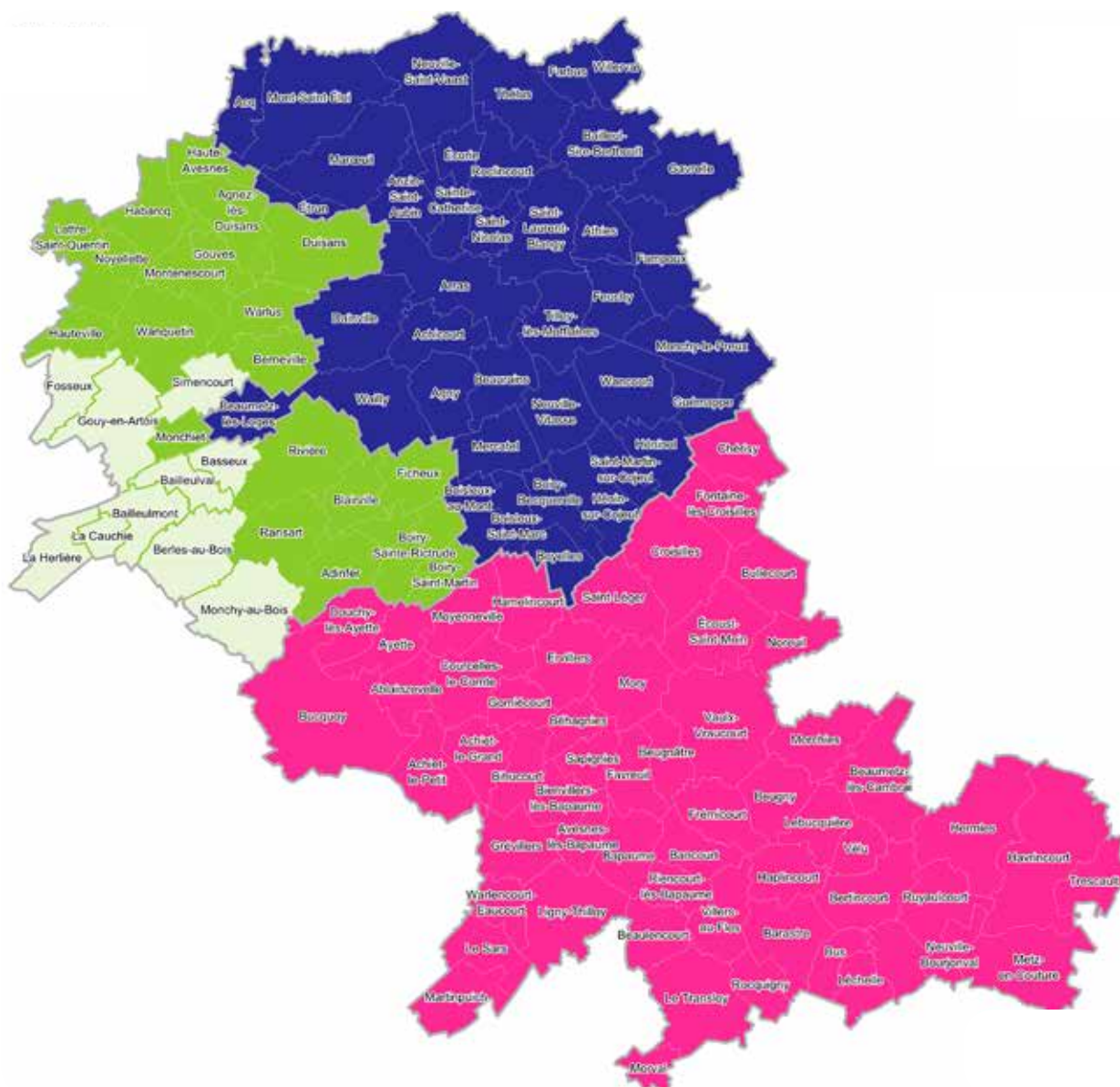
Le SMAV est un établissement public local soumis aux prescriptions du Code Général des Collectivités Locales relatives aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le SMAV, créé en 2002, est la structure qui collecte, gère, valorise et traite les déchets pour 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à savoir la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de Communes La Porte des Vallées (CCPV) pour partie et le Syndicat Mixte de la Région de Bapaume (SMRB). Pour ce dernier, le SMAV ne s'occupe que de la partie traitement des déchets.

La démarche du SMAV s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement.

Le SMAV est au service d'environ 136 000 habitants qui vivent dans 120 communes, sur un territoire de 796 km<sup>2</sup>.

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose et exploite plusieurs installations soumises à la réglementation sur la protection de l'environnement.



# La collecte des déchets en quelques dates

**Mars 2002** : Création du Syndicat Mixte Artois Valorisation



**2003** : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Ouverture du Cercle des Objets à l'entrée Nord d'Arras, 1<sup>er</sup> magasin de réemploi



**2004** : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets Dangereux des Ménages



**2005** : Développement de la collecte sélective en habitat vertical par la mise en service de colonnes enterrées (1<sup>ère</sup> résidence équipées : les Hochettes à Arras)



Ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Laurent-Blangy et déménagement du magasin Le cercle des Objets à l'entrée du site

**2006** : Ouverture du nouveau centre de tri sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy



**2007** : Mise aux normes et modernisation de la plateforme des déchets verts de Tilloy-lès-Mofflaines

**2009** : Reprise de la gestion des déchèteries de l'ensemble du territoire et lancement de l'étude sur les mises au norme et le redéploiement des sites



**2010** : Étude de définition du futur moyen de pré-traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

**2011** : Lancement de la campagne de caractérisation des OMR et des encombrants

**Printemps 2012** : Mise aux normes des déchèteries de Dainville et de Bapaume

**Décembre 2012** : Ouverture d'un 2<sup>ème</sup> magasin recyclerie

**1er janvier 2013** : Compétence collecte

**Janvier 2013** : Certification ISO 14 001

**Décembre 2013** : Ouverture d'un 3<sup>ème</sup> magasin recyclerie

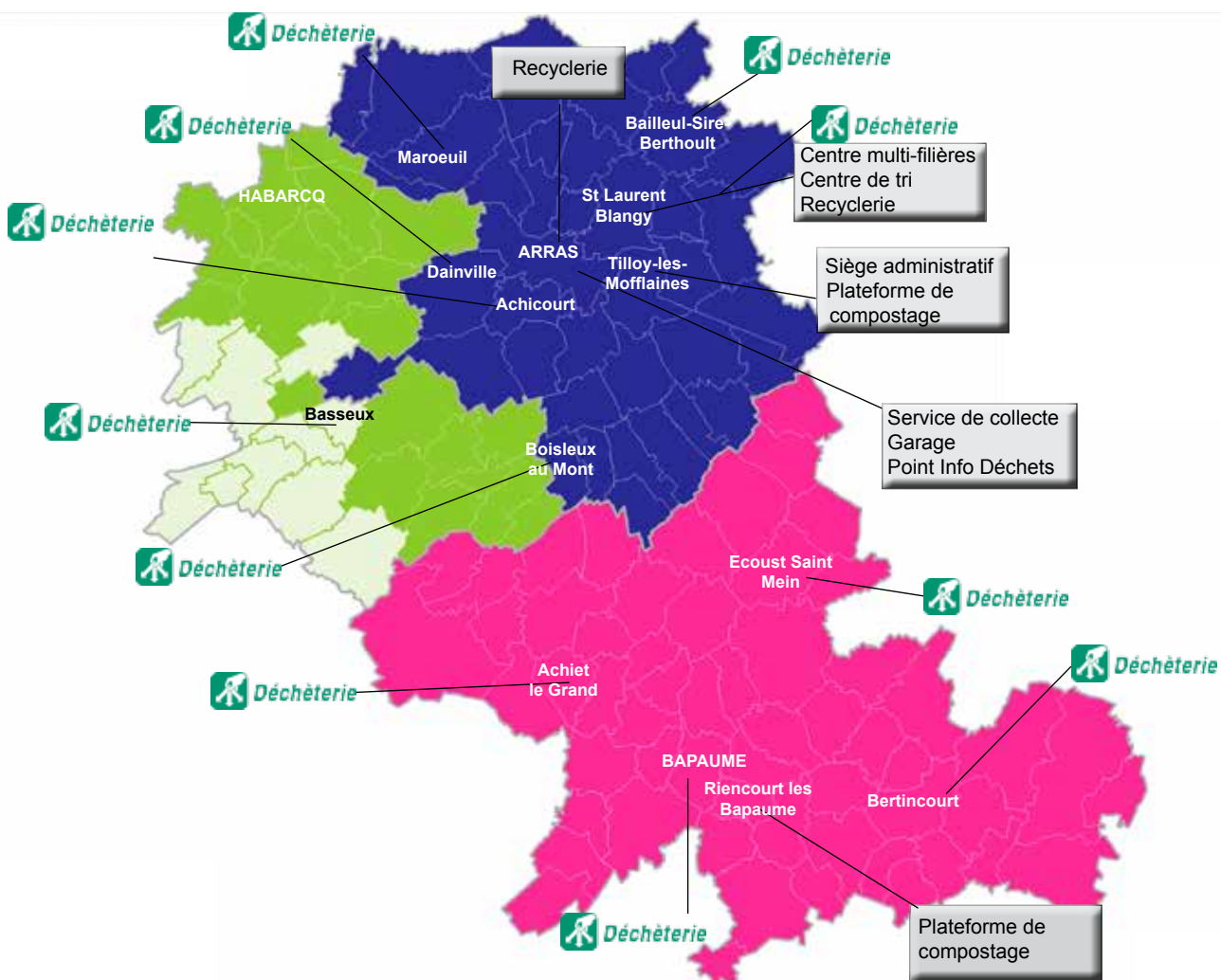
# Le SMAV en quelques sites

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose de plusieurs installations :

- une antenne de collecte à Arras
- un centre de tri des emballages à Saint-Laurent-Blangy
- un centre de compostage des déchets fermentescibles à Riencourt-lès-Bapaume
- un centre de compostage des déchets verts à Tilloy-lès-Mofflaines
- 3 recycleries
- 11 déchèteries réparties sur le territoire
- un centre de transfert
- un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3



8





# Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV

## Le Conseil Syndical



Comme dans les communes, les décisions du SMAV sont prises par une assemblée délibérante représentant les collectivités adhérentes du SMAV. Le Président, Philippe RAPENEAU, et ses vice-présidents, composent le Bureau qui assure la représentation du Syndicat et prend les décisions nécessaires à son fonctionnement et à l'exécution des délibérations du Conseil.

Les statuts du Syndicat organisent la représentation démographique des collectivités adhérentes qui désignent ses membres.

### Le Conseil s'est réuni :

- le 29 janvier
- le 6 mars
- le 19 juin
- le 25 septembre
- le 25 novembre
- le 17 décembre

## La composition du Bureau

- M. Jean AVRONSART aux Ressources Humaines
- M. Aimé BRUNEAU à l'Ecologie Urbaine
- M. Gérard DUÉ aux Etudes et Travaux
- M. Arthur LEGRAND aux Finances
- M. Michel SEROUX à la Valorisation Matière et au Recyclage
- M. Daniel TABARY à la Valorisation Organique et Thermique



### Le Bureau s'est réuni :

- le 17 janvier
- le 21 février
- le 8 avril
- le 5 juin
- le 10 juillet
- le 11 septembre
- le 8 novembre
- le 2 décembre

En 2014, l'extension du territoire du SMAV, passant de 796 km<sup>2</sup> à 1 232 km<sup>2</sup>, entraînera une recomposition du Bureau et du Conseil Syndical qui accueilleront de nouveaux élus, plus nombreux, et représentant les nouvelles communes des Communautés de Communes de l'Atrébatie et des 2 Sources.

# L'organigramme des services du SMAV

Président  
Philippe RAPENEAU

Bureau

Conseil  
Syndical

Directeur Général  
des services

Point Info Déchets

Assistante de direction

Communication interne,  
externe

Informatique Réseaux

## DIRECTION ADMINISTRATIVE

Comptabilité Finances  
Gestion de la paie

Formation / CNAS  
Gestion des carrières

## DIRECTION ETUDES ET TRAVAUX

Études  
Suivi des travaux et ICPE

Entretien des bâtiments

## DIRECTION VALORISATION ORGANIQUE ET THERMIQUE

Plateformes de compostage  
Système de Management  
Environnemental

Maintenance  
Centre de Valorisation Multi-filières

## DIRECTION VALORISATION MATIÈRE RECYCLAGE

Centre de tri  
Déchèteries

Recycleries

## DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

Service de collecte  
Pré-collecte

PAV et service aux communes  
Garage

# Le SMAV en 2013

**1<sup>er</sup> janvier** : Le SMAV récupère la compétence collecte sur les territoires de la Communauté Urbaine d'Arras et de la Communauté de Communes La Porte des Vallées pour partie

**14 janvier** : Remise officielle de la certification ISO 14 001 lors de la cérémonie des vœux qui se déroulait à Duisans



**Mars** : Lors du Conseil Syndical, les élus votent une tarification relative à la livraison au domicile des usagers d'articles issus des recycleries permettant ainsi aux personnes sans véhicule de s'équiper au sein des magasins

Collecte de DEEE lors de la fête de l'internet à Arras



**Mai** : Implantation de 2 composteurs collectifs à la Résidence Plein Sud à Arras

**Juin** : Visite de l'Écopôle par des élus et des agents communaux du territoire du SMAV

Opération de collecte hippomobile dans le centre d'Arras



**Juillet** : Réunion de travail à destination des agents du Syndicat Mixte de la Région de

Bapaume (SMRB) qui seront intégrés en 2014

Participation du SMAV à la collecte et à la valorisation des déchets produits sur le Main Square Festival

**Septembre** : Réunion de travail à destination des agents du Syndicat Mixte de la Région d'Avesnes-le-Comte (SMRA) qui seront intégrés en 2014

Lancement des travaux sur la déchèterie d'Achicourt



**2 octobre** : Signature de la convention avec l'éco-organisme DASTRI pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

**Novembre & décembre** : Dotation en conteneurs des usagers des Communautés de Communes des 2 Sources et de l'Atrébatie, soit près de 10 000 conteneurs

**3 décembre** : Inauguration de la recyclerie située Place Mère Térésa, à Arras. Du 3 au 31 décembre, 337 clients ont poussé la porte du nouveau magasin



**9 décembre** : Point presse annonçant l'extension du territoire du SMAV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014



ATEUX

PEINTURE FA  
MUR NE  
EN BON ÉTAT  
Facile à appliquer

MERLIN  
YORO

BLANC

BONDO  
+50% GR

LUXE  
COULEUR  
LASURE

8 ANS  
GARANTIE  
BATTIN

HAUTE TEN  
RÉSISTE AIR  
ET AUX UV  
ANTI-BOÛTE

Prestia



LASURE

37

PROFE



1 - Des services de proximité  
pour les usagers

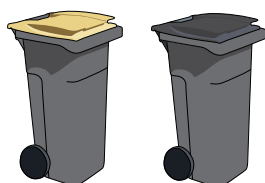
Afin de répondre au mieux aux contraintes de la typologie de l'habitat et aux attentes des habitants, le SMAV développe son service public de collecte des déchets en porte à porte, par apport volontaire et par le biais de son réseau de déchèteries.

## La collecte en porte à porte

Plus de 80 % des habitants du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers.



Ces collectes sont réalisées en conteneurs roulants fabriqués en matière plastique recyclée et dimensionnés en fonction de la composition du foyer. Ainsi, ce sont près de 18 000 conteneurs qui sont collectés chaque jour par les équipes du service public de collecte.



Dans certaines zones d'habitat historique dense, notamment dans l'hyper centre ancien d'Arras, la collecte peut être assurée en sacs à la fois pour les ordures ménagères et les emballages ménagers. Même si elle demeure confidentielle en terme de tonnage collecté, elle permet de répondre aux habitants des logements ne permettant pas le stockage de conteneurs roulants et d'éviter l'encombrement excessif du domaine public par ceux-ci. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, seul l'hyper centre d'Arras bénéficie de plusieurs collectes justifiées par la densité de l'habitat mêlée à une activité commerciale soutenue.

Quant à la collecte sélective des emballages et des papiers, elle est réalisée soit toutes les semaines pour les communes urbaines, à savoir Arras et la première couronne, soit tous les 15 jours pour les communes rurales. Dans ce cas, les règles de dotation des conteneurs

sont revues à la hausse afin de permettre aux particuliers de trier durant 15 jours sans être gênés par des problèmes de volume de conteneur. Établies selon un calendrier précis distribué à l'ensemble des habitants en début d'année, ces collectes sont assurées de 6h à 20h par un service composé de 70 chauffeurs et ripeurs.



Même si le cœur de métier est la collecte des déchets des ménages, le SMAV a développé un service supplémentaire de collecte pour les professionnels. Il s'agit de collectes « à la carte » de déchets assimilés aux ordures ménagères et de cartons qui permettent aux commerçants et artisans de se faire reprendre leurs déchets d'activités dans le cadre du service public de collecte des déchets.

Le SMAV a ainsi signé 320 contrats spécifiques de collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) permettant la collecte par des équipes dédiées de 4 300 tonnes de déchets des « pros » et une recette annuelle de 230 000 €.

## La collecte en apport volontaire

La collecte par apports volontaires a démarré au début des années 80 par la collecte sélective du verre d'emballages, premier matériau recyclé de manière industrielle en France.



229 colonnes de collecte du verre sont installées sur le territoire permettant ainsi la collecte de plus de 4 500 tonnes de verre par

les services du SMAV.

Depuis 2004, les autres flux sont aussi collectés par apports volontaires afin de répondre à des problématiques particulières notamment dans les quartiers composés d'immeubles d'habitat collectif. La mise en œuvre des colonnes enterrées visent à atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser la gestion des déchets (suppression des locaux poubelles)
- Diminuer les nuisances visuelles et sonores
- Augmenter les capacités de stockage
- Faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite



Ces points d'apports volontaires (PAV) sont généralement constitués d'un ensemble d'au moins 3 colonnes enterrées destinées à la collecte des 3 flux :

- le verre
- les emballages recyclables et les papiers
- les ordures ménagères

Ces 200 points « tri flux » ont permis en 2013 la collecte de 3 324 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 740 tonnes d'emballages et 3 389 tonnes de verre.

Flux	Colonnes aériennes (nombre)	Colonnes enterrées (nombre)	Volume collecté (tonnes)
OM		225	3 324
CS	3	189	740
Verre	226	179	3 389
Total	229	593	7 453

En outre, en partenariat avec Le Relais, une collecte sélective des textiles, linge de maison et chaussures est proposé aux habitants par la mise en place sur tout le territoire de bornes aériennes. Ainsi, en 2013, ces 141 conteneurs ont permis de collecter 685 tonnes de matière textile et de les valoriser

par les ateliers d'insertion du Relais.



## Les apports en déchèteries

Depuis la construction des premiers sites au début des années 90, les déchèteries sont devenues des équipements incontournables de la collecte et du tri par apport volontaire. Ce sont désormais des installations classées dont les conditions d'exploitation, encadrées par une réglementation de plus en plus exigeante, n'ont cessé de progresser vers plus de sécurité pour les opérateurs, les usagers et l'environnement.



C'est ainsi que le SMAV a lancé un ambitieux programme de redéploiement et de mise aux normes de son réseau de 11 déchèteries afin d'offrir aux 136 000 habitants de son territoire la possibilité de trier gravats, encombrants, métaux, déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), ampoules, piles, batterie et plâtre.



Les déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche matin et ont une variation de leurs horaires en fonction de la saison (fermeture à 17h30 en hiver et à 19h en été). L'emplace-

ment de ces sites garanti à chaque habitant d'être à moins de 10 min d'une déchèterie.

En 2013, 36 764 tonnes ont été collectées en déchèteries soit près de 270 kg par habitant.

Le taux de valorisation pour l'ensemble des 11 déchèteries est de 66 %.

6 déchèteries sont situées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras :

- Achicourt, rue des Ateliers
- Bailleul Sire Berthoult, chemin d'Arleux
- Boisieux-au-Mont, rue de la Gare
- Dainville, avenue de l'Hippodrome
- Marœuil, rue Curie
- Saint-Laurent-Blangy, zone d'activité des 3 Fontaines, rue Kastler



4 déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois :

- Achiet-le-Grand, rue d'Ablainzevelle
- Bapaume, route de Douai
- Bertincourt, route d'Ytres
- Écoust-Saint-Mein, rue de Bullecourt



1 déchèterie est située sur le territoire de la Communauté de Communes La Porte des Vallées :

- Basseux, rue de Beaumetz

Certaines déchèteries, plus anciennes que d'autres, font l'objet de travaux de rénovation. En 2013, ce fut le cas de la déchèterie d'Achicourt. Ouverte en 1993, elle était

devenue obsolète et ne répondait plus aux critères de sécurité pour les usagers et pour les agents de quai. La mise aux normes était l'occasion de passer de 8 à 12 bennes et de mettre en place des partenariats avec Nespresso, l'entreprise KNAUF ou le Relais, afin de recueillir capsules de café, polystyrène et textiles.



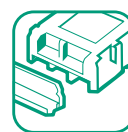
PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



POLYSTYRÈNE



DÉBLAIS / GRAVATS



DEEE



RADIOGRAPHIES



ENCOMBRANTS

Pendant les travaux, qui ont démarré en septembre 2013, une déchèterie provisoire a été ouverte à proximité. Au final, en 2013, pas moins de 6 115 tonnes de matières ont transité par la déchèterie d'Achicourt.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a participé au financement des travaux à hauteur de 150 000 €.

### Tonnage 2013 des 11 déchèteries

Bois	4 890
Cartons	1 083
Encombrants	4 288
Ferraille	1 344
Gravats	11 927
Plâtre	672
Végétaux	10 802
DDS	298
DEEE	1115
Huile de vidange	50
Néons tubes	3
Huile végétale	6
Piles	9
Textiles	246
Nespresso	0,234
Cartouches	0,870
Tonnage total	36 764

En 2014, le SMAV comptera 2 antennes de collecte supplémentaires, à Avesnes-le-Comte et à Riencourt-lès-Bapaume, et une soixantaine de nouveaux agents. Le choix de maintenir 3 antennes de collecte distinctes permet d'optimiser les circuits de collecte et les coûts liés au transport des déchets.





## 2 - Une organisation, des équipements, des filières

Une fois la collecte des déchets effectuée, le SMAV a pour mission d'assurer leur traitement et leur valorisation. Pour cela, il dispose de plusieurs installations réparties sur le territoire et s'est doté des équipements les plus performants pour remplir ses objectifs de valorisation de multiples filières. Ainsi, la démarche du SMAV s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement et s'engage activement dans l'amélioration du tri, la valorisation matière et énergétique, la diminution des gaz à effet de serre et la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

Les objectifs poursuivis par le SMAV sont l'augmentation du taux de valorisation, la diminution du taux de refus des emballages ménagers en optimisant le tri et l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

### Des hommes...

Pour assurer ses missions de traitement et de valorisation, le SMAV compte, en 2013, 215 agents répartis dans 5 directions principalement techniques. Ainsi, la direction de l'Écologie Urbaine située rue Alexander Flemming à Arras comprend à elle seule plus de 45% des effectifs. Ses agents, mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras depuis le 1<sup>er</sup> janvier, sont majoritairement chargés de la collecte en porte à porte et par apport volontaire.



Les autres directions d'exploitation, celle de la valorisation matière et du recyclage et celle de la valorisation organique et thermique regroupent l'autre part importante des effectifs notamment puisqu'elles englobent les services déchèteries (25 valoristes et 8 chauffeurs) et centre de tri (27 opérateurs et conducteurs d'engins). Les agents sont situés sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy à l'exception des valoristes qui se rendent directement sur les différentes déchèteries.

Des services, dits de soutien, complètent les services d'exploitation comme le garage pour l'entretien des véhicules légers et lourds, la maintenance ou l'entretien des bâtiments. De même, la direction Études et Travaux assure le suivi des projets, la réalisation des marchés de construction et la relation avec la Direction

Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le Système de Management Environnemental, certifié officiellement en janvier, est placé sous la direction de la valorisation organique et thermique mais est un service transversal. Les bureaux des 2 agents de ce service ont par ailleurs rejoint les locaux du siège administratif au cours de l'automne.

La direction administrative, installée à côté de la plateforme de compostage des déchets verts, rue Volta à Tilloy-lès-Mofflaines, regroupe les services des Ressources Humaines, de la Comptabilité-Finances et du secrétariat général et emploie 5 personnes.

Directement rattachés à la Direction Générale, l'informatique et la communication comptent 2,5 ETP auxquels il faut ajouter une assistante de direction et le service Point Info Déchets composé des animateurs du tri et de la prévention soit 8 agents.

### ...et des installations

**Le Centre de Valorisation Multi-filières de Saint-Laurent-Blangy.** Le SMAV développe sur l'ancien site de traitement des ordures ménagères le transfert des déchets en provenance des déchèteries : bois, encombrants, DEEE, Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Ces déchets sont ensuite acheminés vers les différents exutoires.



Les déchets non valorisés directement par le

SMAV sont rassemblés par famille au centre de transfert de Saint-Laurent-Blangy avant d'être envoyés vers les filières adaptées.

On trouve également sur ce site les ordures ménagères collectées. Elles sont vidées en fosse puis rechargées en camions à destination de centres de traitement auxquels le SMAV a recours. En effet, le SMAV, ne disposant pas de sa propre unité de traitement, fait appel à des prestataires par le biais de marchés, dont l'usine d'incinération de Saint-Saulve, qui traite 68% des déchets, soit 24 762 tonnes en 2013, et le Centre d'Enfouissement Technique d'Hersin-Coupigny, qui traite 32% des déchets ménagers, soit 11 234 tonnes en 2013.

Le verre non traité sur le territoire est acheminé vers l'usine de retraitement, BSN Glass Pack, située à Wingles.

L'objectif du SMAV est de réduire la part des déchets incinérés et d'arriver à zéro enfouissement et, bien sûr, de réduire le poids des poubelles à la source.

### **Le Centre de Tri de Saint-Laurent-Blangy.**

Le SMAV s'engage chaque année à améliorer la qualité des matières collectées à travers notamment l'optimisation du tri sélectif en augmentant les tonnages valorisés tout en diminuant les quantités de refus de tri.



Situé sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy, le centre de tri est destinataire du contenu de la collecte sélective, c'est-à-dire de tous les emballages recyclables (papiers, canettes, aérosols, boîtes de conserve métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique...), et d'une partie des gros cartons collectés sur le territoire.

Le tri est réalisé mécaniquement et manuellement notamment pour retirer tous les produits non-recyclables. Il emploie 27 salariés et fonctionne de 7h à 15h du lundi au vendredi. Le tri s'effectue mécaniquement grâce à 2 séparateurs à disques et à un overband.

La technique de tri est dite négative. En effet, on retire de la chaîne de tri ce qui n'est pas valorisable.



Les déchets traités sont :

- les composites (briques alimentaires)
- les matières plastiques (PEHD, PET blanc et couleur)
- les plastiques d'emballages et les films
- les métaux ferreux et non ferreux
- les papiers, cartons, journaux, magazines

Après un tri et un conditionnement en balles au centre de tri, ces produits sont envoyés à destination de nos différentes filières de valorisation et valorisés chez les recycleurs sous contrat avec le SMAV, ceci tout en respectant la traçabilité exigée par Éco-Emballages.



La part prépondérante des produits issus de la valorisation du centre de tri est représentée par les Journaux Revues et Magazines (JRM) qui comptent à eux seuls près de 43 % des expéditions. Vient ensuite le gros de Magasin composé essentiellement de papiers cartons mêlés d'origine triée dont le niveau de qualité demandé est moindre par rapport aux JRM. La part des plastiques (PEHD, PET blanc et couleur), qui constitue un gros volume de nos

poubelles de tri, ne représente ici en tonnage qu'environ 13 % des expéditions.

Le centre de tri expédie également du carton issu de la collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) et du gros de magasin DIB, représentant respectivement 2 071 tonnes et 150 tonnes.

En 2013, sur les 8 496 tonnes d'emballages ménagers reçues, le SMAV en a valorisé 6 445 tonnes, 2 024 tonnes étant parties en refus de tri, c'est-à-dire en :

- Centre de traitement thermique : 1 396 tonnes (69%)
- Centre d'Enfouissement Technique : 627 tonnes (31%)

Le centre de tri traite les emballages ménagers du SMAV mais également les emballages ménagers de la Communauté de Communes de Marquion, suite à son appel d'offre. Ce marché se termine en 2017.

**Les plateformes de compostage.** Le SMAV gère deux installations de compostage. Celle de Tilloy-lès-Mofflaines reçoit des déchets exclusivement végétaux (gazon, branches...). Ceux-ci sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, branchages... En 2013, ils proviennent des déchèteries fixes et mobiles (10 914 tonnes), des services techniques espaces verts des communes (2 921 tonnes), des entreprises d'espaces verts, et des centres d'aide par le travail (563 tonnes) répartis sur l'ensemble du territoire du SMAV.



DÉCHETS VERTS



TAILLES



PELOUSE

La plateforme de compostage emploie 2 agents et fonctionne sur la base d'un poste de 8h à 16h du lundi au vendredi. Elle a été rénovée en 2007 (remise aux normes, intégration d'un parcours de visite pour la sensibilisation et d'un dispositif d'aération forcée pour accélérer la fermentation). Elle a pour objectif la transformation des déchets végétaux en compost (engrais naturel). Le site fait appel à un procédé de traitement

par compostage en ventilation forcée pilotée, c'est-à-dire :

- Réception et contrôle de la conformité
- Broyage et mélange
- Mise en casiers de fermentation pendant 4 semaines (fermentation intensive pilotée par un logiciel sur la température et l'oxygène)
- Mise en andains de fermentation pendant 8 semaines
- Retournements
- Criblage
- Analyse
- Vente



En 2013, 14 398 tonnes de déchets végétaux ont été traités sur la plateforme de compostage de Tilloy-lès-Mofflaines, soit une réception moyenne de 276 tonnes par semaine, et 39 tonnes par jour. Le tonnage 2013 est en diminution de 150 tonnes par rapport à l'année 2012.



En 2013, le site a permis de produire 7 040 tonnes de compost, soit une moyenne journalière de 19 tonnes. Ce tonnage est en augmentation de 496 tonnes par rapport à l'année 2012.

La valorisation du compost est assurée par le SMAV en vente directe auprès d'une clientèle composée majoritairement d'agriculteurs. L'épandage, à raison de 15 tonnes / hectare, a permis l'amendement d'environ 470 hectares de terres agricoles.

Conformément à la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques, le SMAV réalise une analyse de compost par

lot de commercialisation. L'ensemble des lots analysés sur 2013 est conforme. À chaque lot de commercialisation correspond une fiche technique qui est délivrée aux clients pour attester de la conformité du compost.

Pour l'année 2013, 1 896 tonnes de refus de compostage (souvent des branches de trop grosse épaisseur qui n'ont pas pu être broyées) ont été valorisés comme structurant sur le centre de compostage SEDE Environnement Artois Compost à Graincourt-lès-Havrincourt et 33 tonnes sur le centre de compostage TERRALYS à Bavincourt. Les 5 454 tonnes entrantes restantes, soit 38% du volume entrant, disparaissent lors du processus d'évaporation.



L'autre plateforme de compostage, située à Rencourt-lès-Bapaume (dont le SMAV est propriétaire et exploitant depuis 2006), valorise la fraction fermentescible issue pour l'essentiel de la collecte sélective de Bio-déchets mise en place sur le territoire du Syndicat Mixte de la Région de Bapaume (SMRB). L'objectif de la valorisation matière est de transformer un flux de déchets en matières premières nouvelles.

L'unité emploie 2 personnes et fonctionne sur la base d'un poste de 7h à 15h du lundi au vendredi. L'ensemble du compost produit répond également à la norme NFU 44-051 et est vendu exclusivement à la coopérative UNEAL.



Les différentes étapes de procédé de traite-

ment par compostage sont :

- Réception et contrôle de la conformité
- Broyage
- Mise en casiers de fermentation avec aération forcée
- Retournements automatisés par roue pelleuse (procédé SILODA)
- Retournements réalisés à l'aide d'une pelle à chenilles
- Criblage
- Maturation sur air de stockage pendant 8 semaines
- Analyse
- Commercialisation

Sa capacité de traitement est de 8 000 tonnes annuelles qui se répartissant comme suit : les déchets admis et traités sont les Bio-déchets (maximum 6 500 tonnes / an) et les déchets alimentaires (maximum 1 500 tonnes / an).

La quantité totale de déchets traités sur le centre de compostage pour l'année 2013 est de 4 674 tonnes, se décomposant de la manière suivante : Bio-déchets du SMRB (4 067 tonnes) et déchets alimentaires de la CUA (606 tonnes).

En 2013, 1 240 tonnes de compost ont été produites, soit une production journalière moyenne de 3,4 tonnes et 26% du tonnage annuel. Le tonnage 2013 est en diminution de 127 tonnes par rapport à 2012.



La valorisation du compost a permis l'aménagement d'environ 83 hectares de terres agricoles.

L'ensemble des lots analysés sur 2013 sont conformes à la Norme NFU 44-051.

La quantité de refus de compostage sur la plateforme pour l'année 2013 est de 1 323 tonnes soit 28 % du tonnage traité. 2 092 tonnes partent en évaporation.

## Les filières du SMAV et leurs repreneurs

Produits	Tonnage	Lieu de valorisation	Filières de valorisation
JRM	2 798,60	Vosges	NORSKE
Carton	82,78	Pays-Bas	PEUTE PAPIERRECYCLING
	601,44	Aisne	SAICA VENIZEL
	25,34	Pas-de-Calais	Tridem
	26,46	Belgique	SHA international BVBA
	161,84	Pas de Calais	SICAL
	22	Espagne	Saica
PET	70,16	Vosges	Sorepla
	452,20	Nord	NORD PAL PLAST
PET couleur	73,74	Nord	NORD PAL PLAST
	15,48	Haut Rhin	Freudenbergpolitex
PEHD	36,02	Paris	ACTECO RECTCLING
	117,59	Nord	NORD PAL PLAST
	89,18	Allemagne	REMONDIS PLANO
Brique	76,96	Vosges	NOVATISSU
Alu	2,54	Oise	REGEAL AFFIMET
	14,78	Dordogne	Sirmetnegoce
Gros de mag	1 345,24	Pas-de-Calais	DEROO
Gros de mag DIB	149,94	Pas-de-Calais	DEROO
1,04 DIB	57,28	Seine Maritime	EUROPAC
	79,44	Pas-de-Calais	Gondardennes
	1 590,92	Aisnes	SAICA VENIZEL
	48,52	Espagne	Saica
	294,40	Pas-de-Calais	Udrep
Verre	30,20	Pas-de-Calais	PROVER SA
Acier	41,78	Nord	ARCELOR MITTAL
	229,92	Nord	Boone Comenor Metalimpex
	89,54	Pas-de-Calais	Coenmans recyclage
Film plastique	44,68	Espagne	Plastico


## Bilan des tonnages 2013

	Tonnages collectés en 2013			
	CUA	CCSA	CCPV	Total SMAV
<b>Matières partant en enfouissement ou en incinération</b>				
Ordures ménagères	28 770 T	3 569 T	1 957 T	34 295 T
Encombrants	3 376 T	1 048 T	315 T	4 740 T
Refus de tri d'emballages ménagers	1 013 T	687 T	173 T	1 873 T
Refus de compostage	170 T	1 137 T	0 T	1 307 T
DDS	236 T	49 T	12 T	298 T
Inertes	6 614 T	1 242 T	296 T	8 152 T
<b>Total 1</b>	<b>40 179 T</b>	<b>7 733 T</b>	<b>2 752 T</b>	<b>50 664 T</b>
<b>Matières valorisables</b>				
Emballages ménagers valorisés	4 330 T	673 T	744 T	5 747 T
Bio déchets	594 T	4 025 T	0 T	4 618 T
Végétaux	12 168 T	1 825 T	444 T	14 436 T
Bois	3 919 T	960 T	203 T	5 082 T
Ferraille	1 090 T	262 T	58 T	1 410 T
Verre	4 284 T	1 159 T	250 T	5 693 T
Cartons	2 034 T	209 T	43 T	2 286 T
Plâtre	566 T	106 T	0 T	672 T
Textile	533 T	147 T	6 T	685 T
DEEE, Piles, Huile de vidange, Néons et tubes, Huile végétale, Nespresso, Cartouches	937 T	201 T	47 T	1 185 T
Inertes valorisés	3 063 T	575 T	137 T	3 775 T
<b>Total 2</b>	<b>33 516 T</b>	<b>10 143 T</b>	<b>1 931 T</b>	<b>45 589 T</b>
<b>Total 1 + 2</b>	<b>73 695 T</b>	<b>17 876 T</b>	<b>4 683 T</b>	<b>96 253 T</b>
Taux de valorisation matière et organique				47%
Taux de valorisation matière et organique et énergétique				73%

En 2014, le SMAV redéploiera son réseau de déchèteries pour parvenir à 16 sites répartis sur les 1 232 km<sup>2</sup> de son territoire. Les déchèteries d'Achiet-le-Grand et de Foncquevillers seront définitivement fermées et de nouvelles infrastructures verront le jour, notamment sur la commune de Bucquoy (Communauté de Communes du Sud Artois).







### 3 - Prévenir, informer et sensibiliser les usagers

Les missions du SMAV ne se résument pas à la collecte et au traitement des déchets. Trier et réduire ses déchets sont l'affaire de tous. Afin d'aider les usagers dans leur démarche en faveur de l'environnement et de mieux les sensibiliser, le SMAV met l'accent sur la prévention et la communication et s'est doté d'un service Animation : visites du centre de tri et des installations du SMAV, Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) auprès des écoliers, jeux autour des consignes de tri, réflexions sur les nouveaux modes de consommation à adopter sont proposés par nos animateurs pour tous les publics.

Le SMAV possède également 3 recycleries situées à Arras et Saint-Laurent-Blangy, nommées Le Cercle des Objets. Elles donnent une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle et font prendre conscience que nos modes de consommation sont parfois inadaptés.

### Le service animation à la rencontre des usagers

Afin de réduire la quantité de déchets et mieux valoriser les matières, le SMAV s'est doté d'un service animation car informer et sensibiliser tous les publics est indispensable. Il s'agit de proposer des animations pertinentes afin qu'ils acquièrent des connaissances, des compétences et des attitudes nouvelles face à leurs déchets. Les animations favorisent une bonne approche de la consommation des déchets et de leur gestion et placent l'enfant, l'ado et l'adulte en situation d'acteur dans leur environnement quotidien.

**Visiter les installations.** Il est possible de visiter certaines installations du SMAV comme le centre de tri, la recyclerie de Saint-Laurent-Blangy et la plateforme de compostage des déchets verts. En 2013, plus de 1 000 personnes ont visité le centre de tri, majoritairement des élèves du primaire accompagnés de leurs enseignants, ainsi que des groupes d'élus de communes du territoire.



**Apprendre les consignes de tri.** Pour réduire nos déchets et limiter le prélèvement de matières premières dans la nature, l'un des moyens les plus simples et des plus

appréciés des Français est le geste de tri et la valorisation des emballages. Mais un bon recyclage des matières dépend de notre geste de tri. Le service animation propose jeux et ateliers ludiques afin d'apprendre aux jeunes et moins jeunes à mieux trier. En 2013, plus de 4 200 personnes ont rencontré un animateur du tri.



**Réduire ses déchets : la prévention.** Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! Réduire ses déchets, voilà en quoi consiste la prévention. Changer ses habitudes de consommation, donner les objets en bon état dont on n'a plus l'utilité, composter ses bio-déchets, réutiliser ou détourner les objets et matières sont autant de petits gestes qui participent à la réduction globale de notre empreinte sur l'environnement. En 2013, 271 foyers se sont équipés d'un composteur grâce au SMAV.



**De la maternelle au lycée : tous écocitoyens !** Parce que la prévention n'est

pas une question d'âge, le service animation propose des ateliers pour tous, de l'école maternelle au lycée. Qu'il s'agisse de découvrir le recyclage grâce à *Tritou*, la mascotte du tri ou de prendre conscience de son comportement à travers des jeux de rôle, chaque public trouvera une animation adaptée, encadrée par les animateurs qui sauront s'adapter aux demandes et aux contextes particuliers. Tout au long de l'année scolaire, les animateurs rencontrent les élèves de primaire lors de Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) : 3 demi-journées consacrées à des échanges, des jeux et une réflexion bâtie conjointement avec les enseignants. En 2013, 972 écoliers et leurs 30 enseignants ont ainsi participé à ces séances et ont obtenu leur diplôme d'éco-citoyen.

**Le SMAV toujours présent sur les événements locaux !** Il y a toujours une occasion de parler tri des déchets comme lors d'événements ponctuels organisés dans les communes du territoire. En mai 2013, le SMAV a participé à la «Broc à vélo» d'Arras, organisée par l'ADAV (Association de Droit Au Vélo), en installant un stand sur lequel les usagers pouvaient venir faire réparer leur petite reine ou acquérir un nouveau bolide, récupéré en déchèterie et réparé par les agents des recycleries spécialistes du cycle. 11 vélos ainsi que de nombreux accessoires (casques, porte-bébé, pompe...) ont trouvé une seconde vie.



Le SMAV a également pris part à la «Tournée des Déééglingués» en juin, événement national à l'initiative des éco-organismes en charge de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) : Écologic, Éco-systèmes, European Recycling Platform et Récyclum. Il s'agissait de sensibiliser les habitants à l'importance du tri des DEEE : vieux téléphones portables, sèche-cheveux hors d'usage ou encore réveils non réparables doivent être déposés dans des bornes spécifiques et non pas mis dans la

poubelle d'ordures ménagères. Les DEEE récupérés par le SMAV lors de cet événement ou dans ses déchèteries sont valorisés par Envie 2e à Lesquin.

Partenaire du Main Square Festival, le SMAV a sensibilisé les commerçants et les festivaliers autrihorsdomicile. Même en plein concert, on ne mélange pas ses canettes en aluminium avec sa barquette de frites en plastique. 51 agents du SMAV étaient mobilisés pour les 3 jours du Main Square Festival 2013.



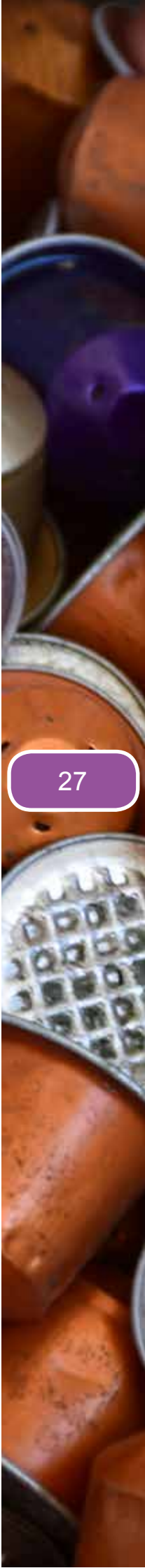
Enfin, le SMAV accompagne les initiatives éco-citoyennes comme par exemple l'événement «Nettoyons la nature» qui a lieu chaque année à la fin du mois de septembre.

### Le Cercle des Objets : les 3 recycleries du SMAV

Les recycleries sont des espaces de vente où le SMAV donne une seconde vie aux objets (livres, vaisselle, électroménager, jouets d'enfant, etc.) initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs. Le SMAV a ouvert en décembre 2013 un troisième espace de vente, à Arras, Place Mère Térésa, offrant 300 m<sup>2</sup> où sont exposés meubles, articles de décoration et divers objets.



En 2013, plus de 10 000 clients ont pu acquérir des objets dans les recycleries et donner un sens au mot Réemploi ! Le panier moyen était d'une douzaine d'euros.





**Réemployer.** Apportés en déchèteries pour être jetés, les objets présentés dans les recycleries trouvent une nouvelle vie limitant ainsi l'enfouissement des déchets. Les objets sont vérifiés, nettoyés, réparés et proposés à la vente. Les tarifs sont modiques permettant à tout un chacun de se meubler, de s'équiper et de se faire plaisir à moindre coût.

**Réparer.** Les recycleries sont équipées d'ateliers de réparation : petit et gros électroménager (hors froid), vélo, écrans, meubles en bois. Les objets récupérés ont parfois besoin d'un léger entretien ou d'une remise en service. Les pièces des objets non réparables sont précieusement conservées et serviront à réparer d'autres objets.

**Créer.** Les recycleries sont nées d'une volonté politique du SMAV. Au-delà de la réduction des déchets, cette initiative a permis la création d'emplois de vendeurs, de réparateurs et l'embauche de personnels en insertion. Elles sont aussi un lieu de création de lien social et de rencontres où se croisent donneurs, chineurs, consom'acteurs au carrefour de la bonne affaire et du petit trésor.

Focus sur les ventes de la recyclerie avenue Lobbedez à Arras :

- 267 livres
- 41 machines à laver
- 12 800 € d'objets de décoration
- 25 % des recettes concernent le petit mobilier
- 4 500 € de jouets
- 12% des ventes sont de la vaisselle

**Donner.** Les usagers peuvent déposer leurs dons dans l'un des magasins ou dans l'une des déchèteries du SMAV en le précisant à

l'agent de quai.

## Le service Communication

**0 800 62 10 62, le SMAV à l'écoute.** Afin de répondre aux questions de ses usagers, le SMAV a mis en place un numéro vert (donc gratuit depuis un poste fixe). En 2013, pas moins de 3 760 appels qui ont été réceptionnés, concernant les horaires des déchèteries, les modalités de collecte ou les emballages à recycler.



**Suivez le guide !** Trier ses déchets n'est pas toujours évident face à la multitude d'emballages et de matières aussi le SMAV distribue régulièrement un guide exhaustif de 24 pages qui a été entièrement revu et corrigé en 2013. Ce sont 40 000 guides de tri qui ont été imprimés et distribués aux usagers du territoire.



**À chacun son jour de collecte.** En 2013, le SMAV gérait la collecte des déchets pour 59 communes qui n'avaient pas toutes les mêmes jours de collecte. Pour que les usagers puissent s'y retrouver, le SMAV a distribué dans chacune des municipalités concernées des calendriers à l'attention des usagers. L'occasion également de rappeler quelques informations sur les consignes de tri, les moyens de réduire ses déchets et de mettre en avant les partenaires du SMAV pour la valorisation des ampoules (Récylum) ou du textile (Éco TLC). En 2013, 41 050 calendriers ont été imprimés et distribués.

En 2014, le SMAV transférera la recyclerie située Place Mère Térésa sur un nouveau site, qui se trouve à Arras, rue Alfred de Musset. Suite à l'extension du territoire du SMAV, l'ensemble des outils de communication (plaquettes, site internet ...) sera refondu pour mieux répondre aux attentes et questions des usagers.

A yellow excavator is shown in the process of demolishing a structure. The excavator's arm and bucket are visible, surrounded by a large, chaotic pile of wooden debris, including planks, beams, and fragments of wood. The background shows the interior of a building being dismantled, with concrete walls and structural elements visible. A large purple circular graphic is overlaid on the right side of the image, containing the text '4 - Budget et Finances'.

## 4 - Budget et Finances

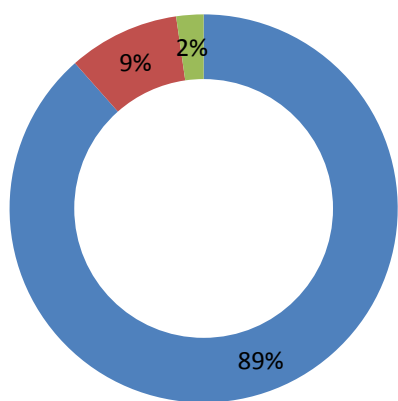
Le SMAV, sans fiscalité propre, constitue son budget de fonctionnement grâce aux contributions versées par ses Communautés de Communes adhérentes, aux recettes issues de la vente de marchandises (compost, matières triées au centre de tri ou récupérées en déchèteries, ventes des recycleries...) et aux versements des éco-organismes auxquels il adhère.

Par ailleurs, le service comptabilité s'est doté en 2013 d'un nouveau logiciel, Smart GF, qui permet aux élus et agents de mieux suivre le budget et l'évolution des dépenses du SMAV.

### Dépenses d'investissement et de fonctionnement du SMAV en 2013

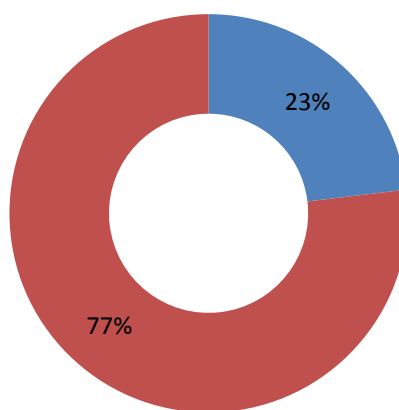
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
Investissements	7 905 873			
Annuité de la dette	827 948			
Amortissements	202 743		2 064 937	
Auto-financement			6 871 627	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 936 564</b>		<b>8 936 564</b>	
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
Rémunération des agents	8 151 009			
Rémunération des élus	63 165			
Dépenses courantes	7 765 264			
dont				
- Carburants	640 661			
- Valorisation des déchets ménagers	3 934 023			
- Entretien bâtiments et matériel	882 480			
- Autres dépenses courantes	2 308 100			
Annuité de la dette	366 517			
Amortissements	5 858			
Financement de l'investissement	2 306 479			
Contribution EPCI			11 455 500	
Autres			173 147	
Vente de marchandises			1 301 092	
Versements éco-organismes			2 086 876	
Valorisation des déchets ménagers			3 641 677	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 658 292</b>		<b>18 658 292</b>	
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>27 594 856</b>	<b>RECETTES</b>	<b>27 594 856</b>

## Investissement dépenses



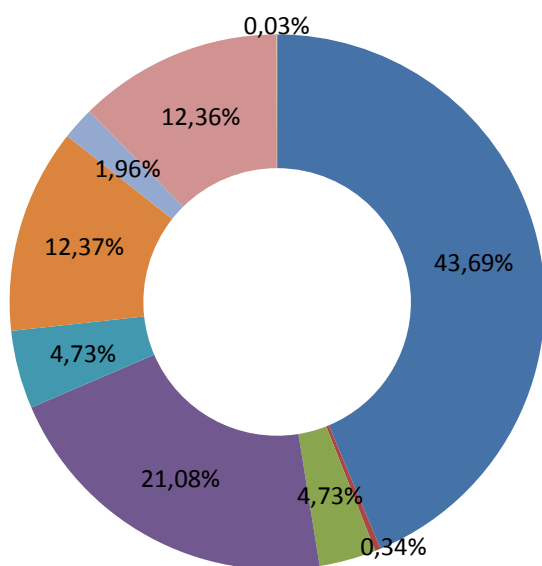
- INVESTISSEMENTS
- ANNUITÉ DE LA DETTE
- AMORTISSEMENTS

## Investissement recettes



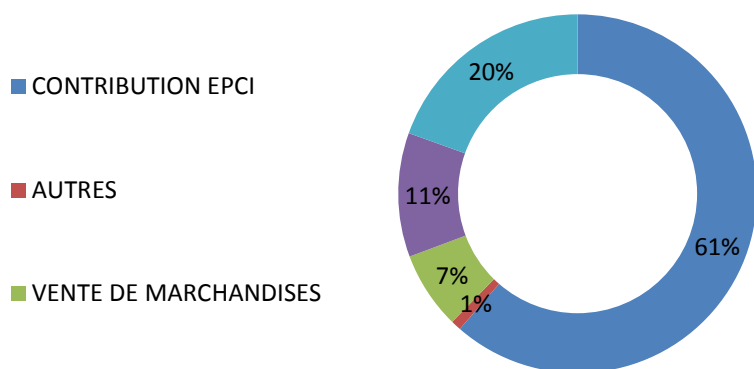
- AMORTISSEMENTS
- AUTO FINANCEMENT

## Fonctionnement dépenses



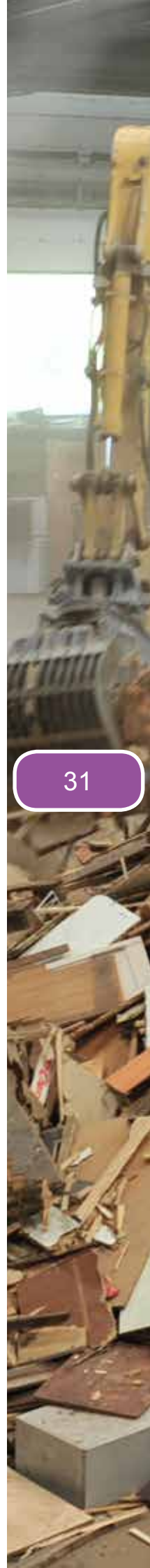
- RÉMUNERATION DES AGENTS
- ELUS
- CARBURANTS
- VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS
- ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DU MATERIEL
- AUTRES DÉPENSES COURANTES
- ANNUITÉ DE LA DETTE
- FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- AMORTISSEMENTS

## Fonctionnement recettes



- CONTRIBUTION EPCI
- AUTRES
- VENTE DE MARCHANDISES

- VERSEMENTS ÉCO ORGANISMES
- VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS









## 5 - Des éco-organismes partenaires

Pour certaines filières (DEEE, ampoules, piles, ...), le SMAV collabore avec différents éco-organismes qui soutiennent et accompagnent la valorisation et le recyclage des matières ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux émetteurs. Ainsi, en 2013, un nouveau partenariat a été conclu avec DASTRI concernant les déchets médicaux dangereux.



Éco-emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Éco-emballages a pour mission de prendre en charge la Responsabilité Élargie du Producteur de la filière emballage.



ERP : European Recycling Platform est le seul éco-organisme pan-européen. Il est chargé d'assurer l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



Ecofolio est l'éco-organisme des papiers en France. Il met en oeuvre la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en incitant à recycler plus, en améliorant les dispositifs de tri et collecte et en encourageant à mieux trier tous les papiers.



Éco TLC est l'éco-organisme des Textiles, Linge de maison et Chaussures. Société privée, Éco TLC perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC et soutient les collectivités territoriales dans leurs actions de communication pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles.



Récylum est l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées et des Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie et du médical.



DASTRI : éco-organisme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto-traitement (PAT).



**OCAD3E**

Corepile est l'éco-organisme qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs)



OCAD3E: Regroupement des 4 éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des DEEE (ERP, Récylum, Écologic et Éco-systèmes)



PETITS APPAREILS  
MÉNAGERS



PILES ET  
ACCUMULATEURS

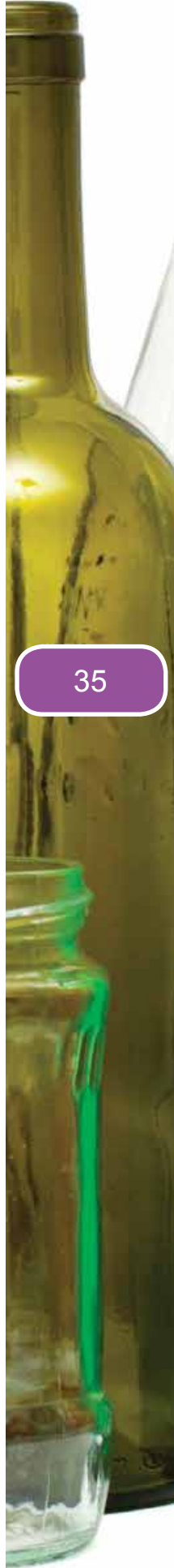


LAMPES



ECRANS

En 2014, le SMAV poursuivra ses accords de partenariat pour valoriser toujours plus de matières. Ainsi, une convention sera signée avec l'éco-organisme Éco Mobilier et un partenariat sera noué avec l'entreprise Knauf afin de valoriser les déchets en polystyrène recueillis en déchèterie.



## 6 - Glossaire

36



**Apport volontaire** : mode d'organisation de la collecte pour lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des conteneurs de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif



**Caractérisation** : étude fine des gisements collectés grâce à l'analyse d'un échantillon. La connaissance qui en résulte est indispensable aux actions de prévention comme à la mise en place d'équipements de traitement et de valorisation *Source ADEME*

**DDS (Déchets Diffus Spécifiques)** : déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

**DIB (Déchet Industriel Banal)** : déchet non dangereux généré par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine...

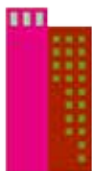
*Source dictionnaire-environnement.com*

**Éco-conception** : intégration de l'environnement dans la conception des produits (biens ou services)

**Économie circulaire** : face à l'épuisement de nos ressources, l'économie circulaire propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage. Dans ce modèle, les sources d'énergie utilisées doivent être le plus possible renouvelables et le recours aux produits chimiques évité, avec l'objectif de ne plus générer de déchets à éliminer

*Source Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*

**Habitat collectif ou vertical** : dénomination pour tout immeuble de plus de 4 étages. En 2007, 27 millions de français résident en habitat collectif



**ISO 14 001** : spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en oeuvre une politique et des objectifs, qui prennent en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifiés comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence. Elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale.

*Source iso.org*

**PEHD (Polyéthylène Haute Densité)** : plastique opaque utilisé pour les emballages du type bouteille de lait, flacon de lessive, shampoing ...



**PET (Polyéthylène Téréphtalate)** : plastique transparent utilisé pour la fabrication des bouteilles d'eau, de boissons gazeuses ...

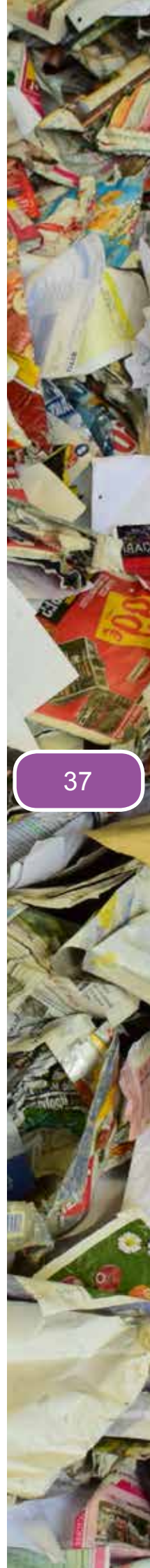
**SEE (Séance d'Éducation à l'Environnement)** : programme se déroulant sur 3 ans (du CE2 au CM2) et se composant de 6 modules dont celui des déchets. Il permet aux élèves de :

- mieux comprendre l'impact de leurs gestes sur l'Homme et la planète
- leur donner des moyens de réflexion dans le but de développer des comportements écocitoyens
- mettre en oeuvre des projets concrets de développement durable au sein de leur école

**Valorisation Matière** : traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage

**Valorisation Organique** : transformer la partie fermentescible des déchets en engrais par un procédé de compostage

**Valorisation Thermique** : production d'énergie par l'incinération des déchets



# Les 120 communes du SMAV en 2013

## Communauté Urbaine d'Arras (39 communes)

Achicourt  
Acq  
Agy  
Anzin-Saint-Aubin  
Arras  
Athies  
Bailleul-Sire-Berthoult  
Beaumetz-lès-Loges  
Beaurains  
Boiry-Becquerelle  
Boisleux au Mont  
Boisleux Saint Marc  
Boyelles  
Dainville  
Écurie  
Étrun  
Fampoux  
Farbus  
Feuchy  
Gavrelle  
Guémappe  
Héninel  
Hénin sur Cojeul  
Marœuil  
Mercatel  
Monchy-le-Preux  
Mont-Saint-Éloi  
Neuville-Saint-Vaast  
Neuville-Vitasse  
Roclincourt  
Saint-Laurent-Blangy  
Saint-Martin-sur-Cojeul  
Saint-Nicolas-lez-Arras  
Sainte-Catherine  
Thélus  
Tilloy-lès-Mofflaines  
Wailly  
Wancourt  
Willerval

## Syndicat Mixte de la Région de Bapaume (60 communes)

Ablainzevelle  
Achiet-le-Grand  
Achiet-le-Petit  
Avesnes-lès-Bapaume  
Alette  
Bancourt  
Bapaume  
Barastre  
Beaulencourt  
Beaumetz-lès-Cambrai  
Behagnies  
Bertincourt  
Beugnâtre  
Beugny  
Biefvillers-lès-Bapaume  
Bihucourt  
Bucquoy  
Bullecourt  
Bus  
Chérisy  
Courcelles Le Comte  
Croisilles  
Douchy Lès Alette  
Écoust Saint Mein  
Ervillers  
Favreuil  
Flers  
Fontaine-lès-Croisilles  
Frémicourt  
Gomiecourt  
Grévillers  
Hamelincourt  
Haplincourt  
Havrincourt  
Hermies  
Le Sars  
Le Transloy  
Lebucquière  
Léchelle  
Lesbœufs  
Ligny Thillo  
Martinpuich  
Metz en Couture  
Morchies  
Morval  
Mory  
Moyenneville  
Neuville Bourjonval  
Noreuil  
Riencourt-lès-Bapaume  
Rocquigny  
Ruyaulcourt  
Saint Léger  
Sapignies  
Trescault  
Vaulx-Vraucourt  
Vélu  
Villers au Flos  
Warlencourt Eaucourt  
Ytres

38

## Communauté de Communes La Porte des Vallées pour partie (21 communes)

Adinfer  
Agnez-lès-Duisans  
Berneville  
Blairville  
Boiry Saint Martin  
Boiry Sainte Rictrude  
Duisans  
Ficheux  
Gouves  
Habarcq  
Haute-Avesnes  
Hauteville  
Hendecourt les Ransart  
Lattre-Saint-Quentin  
Monchiet  
Montenescourt  
Noyellette  
Ransart  
Rivière  
Wanquetin  
Warlus

Éco-Emballages est partenaire du SMAV

**OÙ VONT LES EMBALLAGES  
APRÈS VOTRE GESTE DE TRI?**

**#SUIVEZMOI**  
SUR [ECOEMBALLAGES.FR](http://ECOEMBALLAGES.FR)



Pour savoir ce qu'il se passe après votre geste de tri, suivez vos emballages à la trace. Et découvrez tout sur le recyclage, les consignes de tri et les conseils d'experts sur [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)



**ECO  
EMBALLAGES**

Retrouvez-nous aussi sur :  



Directeur de publication :  
Philippe Rapeneau

Réalisation, rédaction et mise en page :  
Louise Coupez  
Morgane Darmanin  
Marie Gaber

Coordination :  
Arnaud Ducatez

Photographies et Visuels :  
SMAV  
Agence Tournant  
IStock  
Éco-emballages  
Ecofolio

Le rapport d'activité 2013 est  
téléchargeable sur [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr)